

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES COMMUNALES**

**Lettre d'information aux communes  
N°18 / 04 octobre 2023**

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 58 50  
f +41 32 420 58 51  
secr.com@jura.ch

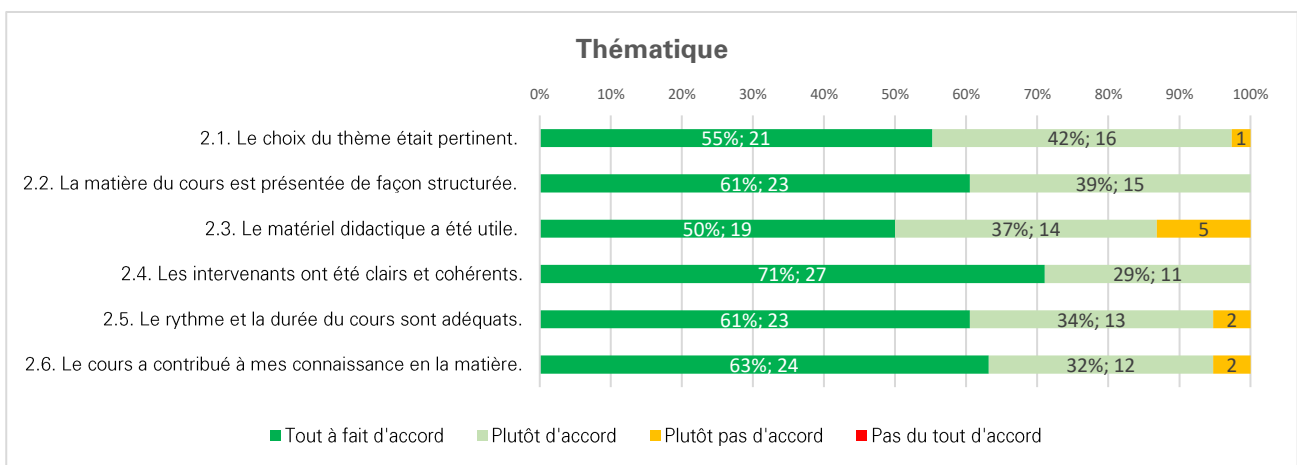
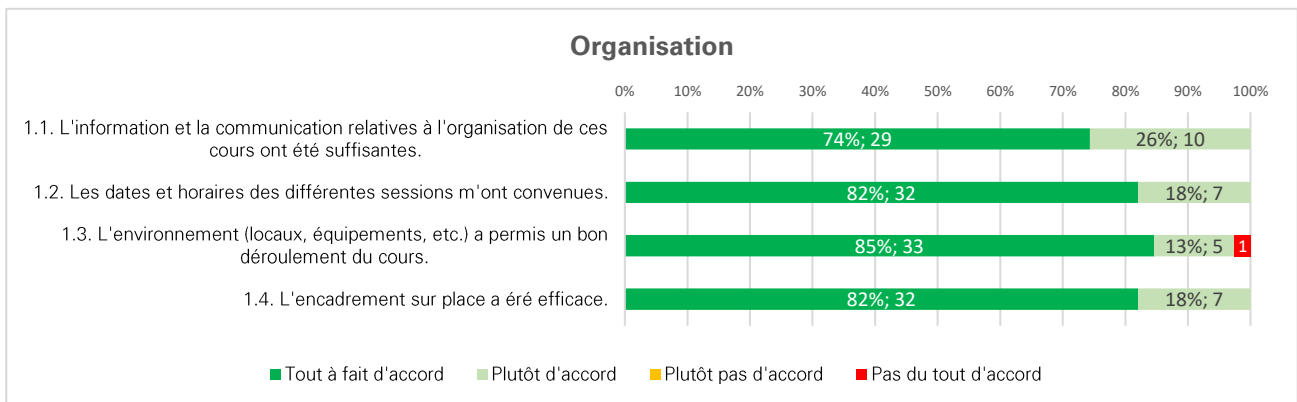
**Sommaire**

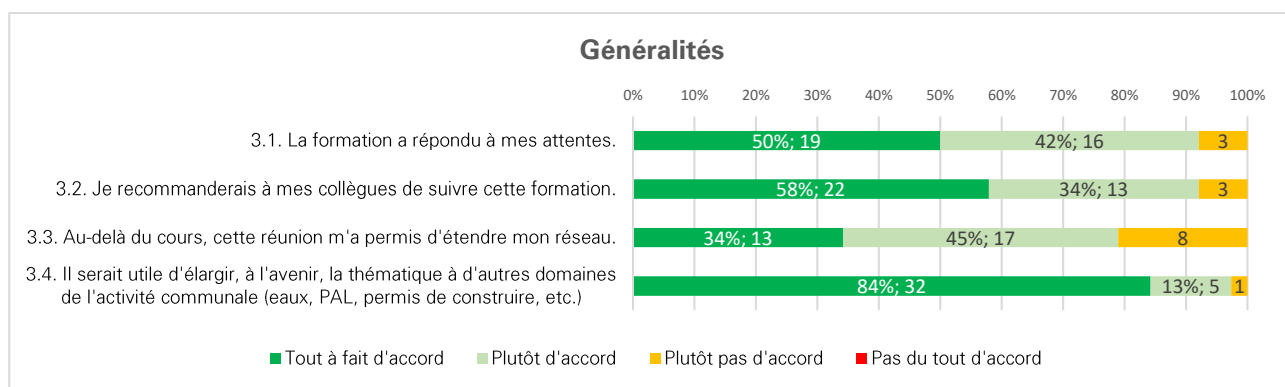
[Formation des élus communaux de juin 2023 : la satisfaction des participants](#) | [Guide à l'intention des élus communaux : la version web est disponible](#) | [Obligation d'enregistrement et d'identification des animaux : une information à relayer auprès des administrés](#) | [TVA, annonce en tant qu'assujetti et remise du décompte : uniquement par voie électronique](#) | [Administration numérique : des pistes pour les communes](#) | [Guide Vélo : un outil pour accompagner la politique cyclable](#) | [Offre de formation en gouvernance participative et actions locales](#)

**Formation des élus communaux de juin 2023 : la satisfaction des participants**

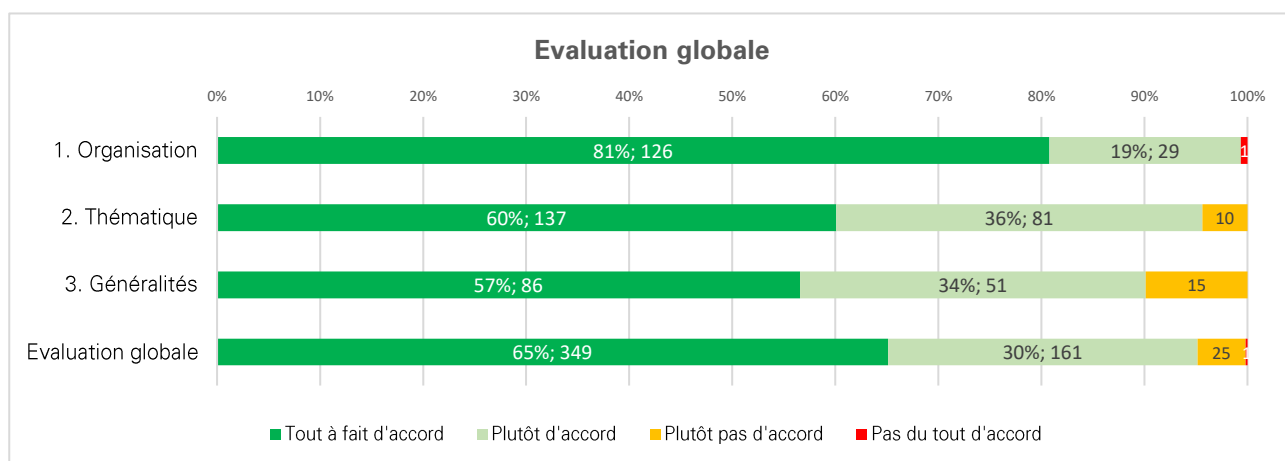
En juin dernier, une session de formation, d'information et d'échanges pour les élues et les élus communaux a réuni 106 participant-e-s à Delémont, Alle et Saignelégier. Le thème de cette session intitulée « Les bases de l'activité communale » avait pour contenu le cadre général de l'action communale, les organes et autorités communaux et leur fonctionnement, les obligations des élus et la résolution de quelques cas pratiques.

Afin d'évaluer cette formation, le Délégué aux affaires communales a élaboré un questionnaire auquel 39 participants ont répondu (36%). Cette enquête, qui s'est intéressée à l'organisation, à la thématique proposée et à des questions plus générales, a donné les résultats suivants :





L'évaluation globale de cette session est plus que positive : 65% des personnes qui ont répondu à l'enquête ont manifesté leur très grande satisfaction.



Plusieurs améliorations seront tout de même introduites lors d'une prochaine session, suite aux remarques et propositions des participants. Le [rapport complet d'évaluation de cette formation](#) est disponible sur le site Internet du Délégué aux affaires communales.

### Guide à l'intention des élus communaux : version web disponible

Après la publication le 12 juin 2023 de la version PDF du nouveau *Guide pratique à l'intention des élues et des élus des communes jurassiennes*, une [version web](#) de cette « boîte à outils » est disponible depuis la fin août 2023. Cette version, dont le contenu est identique à la version PDF, permet d'accéder plus rapidement aux thématiques développées dans le guide.

Par ailleurs, les membres des autorités communales seront sollicités dans les semaines qui viennent pour répondre à un questionnaire de satisfaction concernant ce guide. L'occasion également de nous faire de remarques et autres commentaires afin d'améliorer encore cette publication.

### Obligation d'enregistrement et d'identification des animaux : une information à relayer auprès des administrés

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a diffusé récemment une information concernant l'obligation d'enregistrer les animaux de rente et les animaux de compagnie (chiens). Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volailles et ruchers ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés. L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux). Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données. Les exigences d'enregistrement par espèce sont détaillées dans une [directive du SCAV](#).

Le Délégué aux affaires communales, qui a transmis cette information aux communes le 27 septembre 2023, rappelle à chaque commune de bien vouloir relayer ces informations auprès de ses administrés.

## **TVA, annonce en tant qu'assujetti et remise du décompte: seulement par voie électronique**

Le Conseil fédéral a modifié le 16 juin 2023 l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA, RS 641.201) : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'annonce en tant qu'assujetti (art. 66, al. 1, LTVA, RS 641.20), la remise du décompte (art. 71 LTVA) et la correction ultérieure d'erreurs dans le décompte (art. 72 LTVA) doivent être effectuées en principe par voie électronique par l'intermédiaire du [portail](#) prévu à cet effet.

## **Administration numérique : des pistes pour les communes**

### **Des outils numériques pour rapprocher les citoyens de l'administration communale**

Les outils et techniques numériques sont un canal de plus pour promouvoir la participation. Ils permettent par exemple à la population de transmettre des idées pour le développement de son quartier ou l'organisation de la place de son village, ou encore d'être associée à un stade précoce aux réflexions concernant un projet communal. Les technologies civiques peuvent également contribuer à la formation d'opinions politiques et faciliter les échanges avec l'administration communale.

L'Administration numérique suisse (ANS) coordonne, pilote et promeut les activités de la Confédération, des cantons et des communes en vue d'accélérer la transformation numérique aux trois échelons de l'État. L'Association des communes suisses et de l'Union des villes suisses sont partenaires de l'ANS dans le soutien de projets portant sur des nouveaux canaux électroniques de participation à la vie politique et administrative.

Votre commune est intéressée ? [www.administration-numerique-suisse.ch](http://www.administration-numerique-suisse.ch). Par ailleurs, l'Association des communes suisses propose un « [Guide pratique du numérique pour les communes](#) ».

### **Evaluez la maturité numérique de votre commune en quelques minutes**

eGovEval est un outil gratuit d'autoévaluation sous forme de questionnaire permettant à toutes les communes suisses d'évaluer leur niveau de maturité numérique. En 20 minutes, il est possible d'évaluer de manière exhaustive et détaillée la situation numérique de sa commune et d'obtenir une synthèse personnalisée avec des recommandations. Cela permet à l'administration communale d'identifier ses lacunes et de prioriser des actions concrètes à mettre en place.

Piloté par l'eGov Innovation Center et développé conjointement par la HES-SO Valais-Wallis et l'entreprise suisse de logiciels AdNovum, l'outil eGovEval s'appuie sur des méthodes scientifiques éprouvées. Il est au service des communes suisses, respectueux de la protection des données et ne collecte aucune information.

Cet outil [accessible en ligne](#) permet aux administrations communales suisses de faire une photographie à un instant T de leur maturité numérique et propose des pistes d'améliorations sur sept axes différents : la culture organisationnelle, l'infrastructure, les données et la sécurité, l'accompagnement et la transition, l'investissement, la population et finalement les services électroniques.

## **« Guide Vélo » : un outil pour accompagner la politique cyclable**

La loi fédérale sur les voies cyclables est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle s'appuie sur la votation de 2018 qui a conduit à l'inscription des voies cyclables dans la Constitution suisse. Cette loi définit de nouveaux principes dans la planification, la réalisation et l'entretien des réseaux cyclables. Les cantons et les communes sont ainsi tenus de mettre en place et d'entretenir un réseau de voies cyclables de qualité pour les trajets quotidiens et de loisirs. La planification de ces réseaux dans des plans contraignants pour les autorités doit se réaliser d'ici fin 2027, la mise en œuvre jusqu'en 2042.

Pour soutenir les communes dans cette démarche, l'Observatoire universitaire du vélo et des mobilités actives (OUVEMA) de l'Université de Lausanne et le « Büro für Mobilität AG » ont développé le « Guide Vélo ». Publié début août 2023, ce guide a été réalisé avec le soutien de SuisseEnergie, PRO VELO Suisse et des cantons de Fribourg, Lucerne, Vaud et Zurich. Il a également été validé par un groupe d'experts. Il s'agit d'une plateforme en ligne, bilingue, et dont le contenu peut aussi être téléchargé en format PDF et imprimé. Vous la trouverez en ligne à [cette adresse](#).

## **Offre de formation : gouvernance participative et actions locales**

CAS (Certificate of Advanced Studies) proposé par [l'Université de Lausanne](http://www.unil.ch). Délai d'inscription : 15 octobre.